



AIDE A L'ÉQUIPEMENT DE SECURITE ROUTIERE

La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le 15 décembre de l'année. Une tolérance est accordée jusqu'au 8 janvier de l'année N+1 pour les achats de décembre

Le CAES de l'ex SNEPC participe à hauteur de 50% dans la limite de **125 euros** pour l'achat d'équipement(s) de sécurité pour :

- **Le VL** : Extincteur, pneus « 4 saisons ou crossclimate », chaînes, etc...
- **La moto** : équipement du motocycliste, etc...
- **Le vélo** : équipement du cycle, du cycliste, casque, etc...
- **Le piéton rapide** : casque, genouillères, coudières, etc...

Une seule demande par adhérent interne. À l'exclusion de l'entretien courant du véhicule, (pneus, révision, vidange, freins etc...)

Cette subvention est accordée :

- Aux adhérents internes à jour de leur cotisation **et justifiant de deux années de cotisations consécutives**

Pour obtenir votre subvention, vous devez fournir :

- Le formulaire de demande joint,
- La facture originale de l'achat au nom de l'adhérent interne,
- **La carte grise du véhicule VL (pneus 4 saisons et crossclimate)**
- Votre RIB pour une 1^{ère} demande ou en cas de changement de banque

Demande à envoyer par courrier à l'adresse suivante :

Nathalie VERPILLOT
Centre d'examens des permis de conduire
17 avenue du Grand Sablon
38700 LA TRONCHE



Formulaire de demande

Aide à la sécurité routière (658222)

La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le 15 décembre à l'adresse suivante :

**Nathalie VERPILLOT – Centre d'examens des permis de conduire
17 avenue du Grand Sablon 38700 LA TRONCHE**

Nom et prénom de l'adhérent : _____

Adresse mail : _____

- Facture nominative de l'achat
- **Carte grise du véhicule VL (pneu 4 saisons et crossclimate)**

Date : _____

Signature du demandeur

----- réservé au CAES -----

Date de réception de la demande : _____

- Justificatif

Montant : _____ - Date de paiement : _____